

SECTION 41 DU COMITÉ NATIONAL : SESSION DE PRINTEMPS 2013

La session se déroule du 10 au 12 juin, en l'absence de Jean-Pierre Otal, excusé.

Philippe Biane est absent le mardi 11 en début de journée, pour participer au jury d'admission DR. Antoine Ducros préside la session jusqu'au retour de Philippe Biane à 14h30.

Sigles :

- ATF : avis très favorable.
- AF : avis favorable.
- AR : avis réservé.
- AD : avis différé.
- AA : avis d'alerte.
- ETPT : équivalent temps plein travaillé.
- DSR : directeur scientifique référant.

PV DE LA SESSION A12

Approbation du PV de la session d'automne 2012, à l'unanimité des présents.

DATES DU CONCOURS 2014

Plusieurs discussions ont lieu au cours de la session pour changer les dates du concours 2014. Le calendrier établi par le service des concours est trop serré : le JAD est beaucoup trop rapproché de la date de disponibilité des dossiers (13 jours prévus initialement — la section demande au minimum 4 semaines). Il faut reculer la date du JAD, et la date du JA en conséquence. En fin de session, un calendrier plus raisonnable est proposé :

- IE et bureau de concours 1 le 21 janvier ;
- JAD les 17 et 18 février (au lieu des 3 et 4 initialement prévus). Bureau de concours 2 le 18 février ;
- JA du 24 au 27 mars (au lieu du 3 au 7 mars).

Ce dernier point ne règle pas définitivement la question, car il n'est pas possible de tenir le bureau de printemps le 28 mars. Il faut trouver un jour supplémentaire pour le bureau ou les auditions.

AVIS DE PERTINENCE (13 RENOUVELLEMENTS D'UNITÉS)

FR2687 : ATF
UMR7126 : ATF
UMR7219 : ATF
UMR7534 : ATF
UMR7539 : ATF
UMR7586 : ATF
UMR7598 : ATF
UMR7599 : ATF
UMR8028 : ATF
UMR8145 : ATF
UMR8174 : AR

UMR8553 : ATF

UMR8557 : ATF

CHANGEMENTS DE DIRECTION

UMR7126 : AF

UMR5669 : AF

UMR6205 : AF

UMR7252 : AF

GDR

GDR673 (renouvellement) : ATF

GDR2434 (renouvellement) : AF

GDR2945 (renouvellement) : ATF

GDR2947 (renouvellement) : ATF

GDR3000 (renouvellement) : AR

GDR3340 (renouvellement) : AF

GDR3341 (renouvellement) : ATF

GDR3362 (renouvellement) : ATF

GP13 (création) : AF

FR

Création de la FR PP13 : AF.

ÉVALUATION DES CHERCHEURS

Évaluation suite à demande de réexamen. Deux dossiers : un AF, un AR.

Évaluation à vague. 107 dossiers, correspondant aux unités parisiennes (vague D de l'AERES) : UMR 5251, 6093, 7089, 7126, 7219, 7534, 7539, 7586, 7598, 7599, 8028, 8145, 8174, 8197, 8548, 8553.

– 94 AF.

– 5 AR.

– 6 AD.

– 1 AA.

– Une insuffisance professionnelle est votée.

ÉVALUATION PERMANENTE PAR UNE 2^E SECTION

Une demande : avis défavorable.

TITULARISATION

2 demandes : ATF dans les deux cas.

RECONSTITUTION DE CARRIÈRE

11 demandes : AF dans tous les cas.

DÉTACHEMENT

Une première demande d'accueil en détachement : ATF.

ÉMÉRITAT

3 demandes de renouvellement : 1 ATF, 2 AF.

4 premières demandes : 3 ATF, 1 AF.

INTERVENTION DE GUY MÉTIVIER, DIRECTEUR DE L'INSMI

Elle a lieu le lundi 10 juin, de 16h à 17h25.

- Concernant un accueil en détachement, la section ne se prononce que sur la pertinence scientifique, indépendamment des aspects budgétaires.
- Affectation des chercheurs : les vœux des candidats ont été recueillis, il manque encore deux cas à préciser. La section n'en apprend pas plus.
- La section fait remarquer l'existence de plusieurs cas de mobilité trop rapide après recrutement, qui correspondent à une affectation initiale d'affichage.
- Cumul d'emplois : il est interdit à temps plein, des règles existent pour les postes temporaires à l'étranger (cumul limité dans le temps, détachement, disponibilité).
- La section peut-elle suggérer des affectations lors du concours ? Pas de réponse précise, juste un rappel : les vœux des candidats peuvent changer au cours du temps, il ne faut donc pas prendre les souhaits d'affectation comme un critère de sélection.
- La section demande que les affectations des candidats soient rendues publiques dès qu'elles sont connues.
- L'INSMI souhaite que les concours soient ouverts sans fléchage d'affectation : la section approuve.
- Le démarchage de candidats potentiels aux concours, et notamment de candidats travaillant à l'étranger, doit se faire par les DU.
- L'ouverture éventuelle d'un concours DR1 se prépare à l'avance : le concours est ouvert seulement si un vivier est avéré.
- L'UMI de Moscou a été renouvelée sans comité de visite : il s'agit d'une erreur.
- Signaler tout de suite les cas de chercheurs à problème, avant que le cas ne s'aggrave.
- Dans l'avis de pertinence de renouvellement des laboratoires, essayer d'avoir une vision globale : comparer les méthodes d'évaluation, les comités de visite, etc.
- L'AERES met cette année beaucoup moins l'accent sur les projets des laboratoires : si l'AERES ne le fait plus, qui doit s'en charger ? Le CoNRS ? Y penser lors de la visite des laboratoires, puis lors de l'avis de pertinence.
- Marseille : fusion en cours entre l'IML et le LATP (liée à la fusion des universités). La section devra donner son avis.
- Changement de directeur de l'INSMI : le comité chargé de la question fera des propositions au CNRS avant le 14 juillet. Le résultat devrait être rendu public d'ici septembre.
- PES : un comité ad hoc est formé par l'INSMI, dont la composition est rendue publique après coup.
- Concours 2014 : aucune info disponible.

PES

La section laisse l'attribution de la PES au comité ad hoc.

MÉDAILLES

Envoyer des propositions de noms, avec un texte de présentation (une trame est envoyée après la session de printemps). Date limite de retour des propositions (à envoyer au bureau) : 26 septembre 2013 (avant la réunion de bureau du 27).

DÉLÉGATIONS CNRS

La section souhaite proposer une procédure différente de celle suivie cette année : accès aux dossiers par avance permettant un examen plus approfondi, participation à l'évaluation des demandes par l'ensemble de la section, par sous-groupes (à préciser).

COMITÉS DE VISTE AERES

10 UMR évaluées lors de la vague E, ainsi que 5 FR (chacune étant implantée dans l'une des UMR évaluées, à l'exception de la Fédération mathématique de l'École Centrale de Paris, dont le labo de maths n'est pas une UMR) : Nord, Paris Saclay, Paris Est, Montpellier. Pour chaque visite, la section propose deux noms : un parmi les collègues A et B, un parmi les élus C. Pour les FR dépendant d'une UMR, les noms proposés sont les mêmes que pour l'UMR d'implantation.

TITULARISATION DES CHERCHEURS CONTRACTUELS "HANDICAP"

Le jury aura lieu entre le 1er et le 15 septembre, au siège du CNRS. La section propose trois noms.

INTERVENTION DE PATRICK DEHORNOY, DIRECTEUR ADJOINT DE L'INSMI

Mercredi 12 juin, de 9h à 10h30.

- Chercheurs invités. Les résultats sont stables : l'INSMI a 9 années ETPT. En raison des désistements/repêchages, il faut envisager, lors du dépôt de candidature, que le CNRS proposera de financer un chercheur invité pour le 2e semestre et pas pour le 1er.
- Plafond d'emplois : l'INSMI a 634 emplois (indépendamment des salaires), à répartir entre chercheurs, IT, bourses de thèses, emplois permanents et CDD, accueils en détachement, chercheurs invités, etc. (mais pas les délégations). Le choix fait récemment par l'INSMI est de ne plus financer des bourses de thèses ni de post-doc (les dernières thèses financées sur ce type de bourse se termineront en 2014). Le nombre de postes aux concours est donc directement lié aux départs des chercheurs : retraite, poste à l'université, poste à l'étranger (détachement par exemple), etc.
- Délégations CNRS : la procédure au niveau national a changé cette année, puisque ce n'est plus le CNRS qui a le dernier mot, mais l'établissement dont dépendent les EC qui arbitre en dernier ressort (fonctionnement par site : le CNRS identifie 24 sites, avec pour chacun un DSR, qui est un directeur d'institut). Un des problèmes est que les maths ne sont à peu près jamais la discipline mise en avant comme prioritaire en termes de politique scientifique d'établissement, donc elles ont beaucoup à perdre avec cette nouvelle procédure. L'INSMI a distribué 105 années ETPT en 2010 et 2011, 110 en 2012. Cette année, 106,5 années ETPT ont été données. Patrick Dehornoy répond systématiquement aux DU qui demandent les résultats (plutôt qu'aux EC qui écrivent à titre personnel).
- Échanges de service (chercheur/EC) : la section demande d'avoir les informations, même a posteriori.

DIVERS

- Un membre de la section ayant rencontré un chercheur évalué en automne 2012 fait un compte-rendu de cette rencontre.
- Philippe Biane envoie à Patrick Dehornoy un texte résumant les positions de la section sur les échanges de service et la procédure d'évaluation des demandes de délégation :

Echanges de service.

Il arrive qu'un chercheur prenne en charge le service d'enseignement d'un enseignant-chercheur, ce dernier disposant alors d'une réduction de sa charge d'enseignement comparable à une délégation au CNRS. La section 41 demande à être systématiquement informée de ces échanges.

Procédure de traitement des demandes de délégation :

- L'INSMI transmet les dossiers des candidats en format électronique à la section 41. Les dossiers sont accessibles sur un site sécurisé du comité national.
 - l'INSMI transmet les critères employés ainsi que le nombre de délégations attendu pour chacun des 24 sites.
 - La section rend un classement par site : note pour chaque candidat (A,B,C) et critère principal justifiant l'accueil en délégation.
 - La section effectue ce travail en 8 jours, une fois les dossiers accessibles électroniquement.
 - Des membres de la section se réunissent avec la direction de l'INSMI pour finaliser et harmoniser les classements.
- Discussions sur le prochain concours : majoritairement, la section préférerait que soient recrutés 1 CR1 et 1 DR2 externe plutôt que 2 DR2 externes.